



## SOMMAIRE

\*\*\*

Page 1

### CONCERTATION

#### PLU

Pages 3 & 4

#### Lettre au Commissaire Enquêteur

Ce bulletin a été  
préparé par:

Le Comité de  
Défense  
et de Protection  
Stagnovillois.

69 Rue Jean Mermoz  
78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

E-mail:  
comite@amis-letanglaville.org

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marielle Papeil-Lalande  
*Présidente*  
Janine Thoma-Broze  
*Vice-Présidente,*  
Richard Thoma  
*Secrétaire Général*  
Olivia Foucaud-Royer  
*Trésorière*

Alain Chambon  
Daniel Cornalba  
Viviane de Clippele  
Jean-Jacques Lacheteau  
Georges Orain  
Roger Thiberge  
Rodolphe Virantin

Maquette et mise en pages:  
INFOGRAPHIE R. THOMA  
Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M.  
01 39 58 73 04

## Bulletin spécial PLU

Une nouvelle mobilisation est nécessaire pour protéger notre environnement et notre cadre de vie.

Après les enjeux autour du projet de fusion, une enquête publique est lancée permettant de donner son avis sur l'urbanisme à L'Étang la Ville.

Notre responsabilité est de préserver un équilibre dans notre village si singulier, « entre ville et forêt ».

Les documents concernant le PLU sont consultables sur le site de la Mairie :

[http://www.letanglaville.fr/index.php/Le-Plan-Local-d-Urbanisme-\(PLU\)?idpage=2118&idmetacontenu=3147](http://www.letanglaville.fr/index.php/Le-Plan-Local-d-Urbanisme-(PLU)?idpage=2118&idmetacontenu=3147)



Vous trouverez dans ce bulletin le courrier que le Conseil d'Administration des Amis de L'Étang fait parvenir au Commissaire Enquêteur.

De votre côté, vous pouvez :

- Vous adresser directement au Commissaire Enquêteur, en Mairie, aux dates suivantes: **13/4 de 9h30 à 12h30 ET 18/4 de 14h30 à 17h15** et lui confirmer votre adhésion à cette lettre,
- simplement signer le courrier des Amis de l'Étang (ci-après) et le déposer en mairie.

## ATTENTION !

### Date limite le 18/4/2019

A VOS AGENDAS



## REJOIGNEZ NOUS

LES AMIS DE L'ETANG LA VILLE (CDPS) - BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (NOM, Prénom) .....  
Adresse postale .....  
Adresse mail .....  
Profession (facultatif) .....  
Tél domicile ..... Tel Mobile.....

Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.  
A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation pour 2019 de 20 Euros (inchangée depuis 2015)  
Membres bienfaiteurs : à partir de 30 Euros

Fait à l'Etang la ville, le .... / ..... / 2019      Signature : .....

A renvoyer à : Comité de Défense et de Protection Stagnovillois  
69, Rue Jean Mermoz – 78620 L'Etang la Ville  
e-Mail : [comite@amis-letanglaville.org](mailto:comite@amis-letanglaville.org)

## **Les Amis de l'Etang la Ville**

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois  
69 rue Jean Mermoz  
78620 L'Etang la Ville

Le 4 avril 2019

### **CONCERTATION PLU**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que la plus ancienne association de l'Etang la Ville, compétente en termes d'urbanisme et impliquée depuis presque 60 ans auprès des municipalités successives, nous souhaitons partager avec vous notre avis sur le PLU qui fait l'objet de l'enquête publique en cours.

En effet, les stagnovillois ont toujours souhaité préserver un équilibre dans l'écosystème très singulier dans lequel ils vivent. Notre village, entre ville et forêt, a une place particulière dans cette transition entre les zones très urbanisées autour de Saint-Germain-en-Laye et Marly-le-Roi et la forêt péri-urbaine avec laquelle il entretient, en lien avec l'ONF, une relation de préservation et d'échanges.

Situé en fond de vallon, l'ancien « l'Etang les Sources » correspond au dernier village de la région avant la forêt. Nous pouvons considérer cette position comme un privilège. Pour autant, elle implique également des contraintes et des responsabilités. Ainsi, notre territoire présente, dans son sous-sol, de l'argile verte qui fragilise les constructions (certaines maisons ont dû être consolidées ou reconstruites). Des sources nombreuses qui émergent de façon aléatoire, inondent régulièrement des sous-sols. D'autre part, la forêt péri urbaine qui nous entoure déverse régulièrement ses eaux boueuses dans les rues. L'Etang la Ville a été classée en catastrophe naturelle par arrêté ministériel en date du 8 juin 2016, et en juin 2018, a de nouveau été inondé fortement. Une étude est en cours pour analyser ces phénomènes qui entraînent une dangerosité pour la circulation et des dégâts dans les maisons et immeubles. La topographie très escarpée de l'Etang la Ville accentue ces difficultés.

Dans cette situation contrainte, le village est limité par la forêt pour sa majeure partie et par les villes voisines. Il y va donc de sa responsabilité de préserver un lien équilibré avec les éléments naturels qui l'entourent et d'éviter les risques liés à une imperméabilisation des sols non maîtrisée.

Par ailleurs, notre village, avec son cadre de vie de qualité, présente des limites en termes de circulation automobile. De nombreuses routes, en particulier dans le centre, sont à sens unique, contraintes par des constructions anciennes à préserver. Ce qui fait le charme de l'Etang la Ville constitue également une contrainte. L'augmentation de la population doit être raisonnable afin d'éviter d'étouffer toute la commune.

Au-delà du centre-ville, principalement dans les hauteurs de notre village les voies sont étroites, manquent parfois de stabilisation et nécessiteraient d'importants travaux pour les rendre circulables en cas d'augmentation importante de la population. Ainsi, la situation du collectif récemment construit aux Brosses, près du cimetière et de la zone artisanale prévue, a suscité quelques problèmes avec les routes existantes difficilement aménageables. Une augmentation de cette urbanisation, en limite de la forêt, dans des zones escarpées, nous paraît être dangereuse et inappropriée.

De même, le quartier des Sablons, bien qu'il soit destiné à recevoir une halte du Tram 13, est difficilement urbanisable. Nous aurions aimé que le PLU mette plus en avant le développement des voies douces.

Dans bon nombre d'autres endroits, nous constatons un rétropédalage de la densification des villes. On y privilégie le développement des éco-quartiers et de nouvelles voies douces afin de remettre du développement durable et des notions d'écosystème au centre de nos plus grandes villes. Notre village a, pour sa part et depuis toujours, accueilli une nouvelle population dans une évolution raisonnée, respectant un objectif d'équilibre au regard de sa situation singulière.

Nous sommes heureux que les grandes villes reviennent vers des politiques du « vivre ensemble » et d'harmonie compatible avec l'humain, le végétal et l'animal, ce qui nous apparaît totalement en phase avec ce que nous avons toujours défendu sur notre commune et continuons de défendre. Le nouveau schéma écologique d'Ile de France semble également aller dans ce sens.

Le Président de la République a souligné le « Droit à la différenciation » ce qui semble s'appliquer à notre situation.

En conclusion, nous saluons l'important travail sur le PLU qui est présenté, qui constitue un compromis réaliste et respecte un équilibre de l'écosystème de l'Etang la Ville, entre ville et forêt. Il permet aussi de proposer de nouveaux logements sociaux dans les limites de ses contraintes.

Nous aurions cependant aimé y voir figurer :

- le développement des voies douces, insuffisamment indiquées par rapport aux projets évoqués : Fontaine de la Brosse, lien Chéronneries-Auberderie,...
- le classement du chemin de la Pigeonnière, qu'avait proposé le commissaire enquêteur en 2008,
- des éléments plus précis sur la proportion des espaces de pleine terre afin d'assurer l'infiltration et la retenue des eaux,

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Fait à l'Etang la Ville.

Pour le Conseil d'Administration, le Bureau:

Marielle Papeil-Lalande, *Présidente*

Janine Thoma-Broze, *Vice-Présidente*

Richard Thoma, *Secrétaire Général*

Olivia Foucaud-Royer, *Trésorière*